

20 juil 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2004](#)

OSCE

Le Conseil des Ministres a pris acte de l'évaluation budgétaire de la Présidence belge de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) (*). Les moyens budgétaires pour 2005, 2006 et 2007 feront l'objet d'une provision pour chacun des exercices budgétaires.

Le Conseil des Ministres a pris acte de l'évaluation budgétaire de la Présidence belge de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) (*). Les moyens budgétaires pour 2005, 2006 et 2007 feront l'objet d'une provision pour chacun des exercices budgétaires.

Le Conseil des Ministres a autorisé le Ministre des Affaires étrangères à engager l'Etat belge quant à la location, à compter du mois de septembre 2004, d'un étage supplémentaire du bâtiment dans lequel se situe la Représentation Permanente de la Belgique auprès de l'OSCE et à réaliser les travaux d'affectation dans les limites prévues par la note budgétaire sur la présidence belge de l'OSCE. Un assistant administratif expatrié renforcera la Représentation permanente précitée et du personnel secondé belge sera également envoyé auprès de l'OSCE, pour un montant maximal de 60.000 euros. Le Parc des Expositions de Bruxelles a été choisi comme site pour accueillir la réunion ministérielle annuelle de l'OSCE, qui aura lieu sous la présidence belge. (*) Sur la base du rapport du groupe de travail de coordination politique demandé par le Conseil des Ministres du 9 juin 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe